

# Équité, uniformité et transparence

Guide abrégé sur l'évaluation  
des transferts de crédits  
en Ontario

Août 2021



# Table des matières

---

- 03**– Remerciements
- 03**– À propos du CATON
- 04**– Introduction
- 05**– Principes de l'évaluation des crédits
- 07**– Aperçu du processus relatif aux transferts de crédits
- 09**– Directives d'évaluation des crédits
  - 09**– Première étape : Évaluer l'admissibilité du crédi
    - Validité du crédit et règles
    - Nombre de crédits
    - Performance de l'étudiant
    - Type de crédit
  - 12**– Deuxième étape : Évaluer l'équivalence entre les cours
    - Résultats d'apprentissage du cours
    - Évaluations dans le cadre du cours
    - Contenu du cours
  - 15**– Troisième étape : Communiquer et consigner la décision
- 15**– Évaluation et reconnaissance des acquis
- 16**– Défis décisionnels
- 17**– Références

## Remerciements

**Nous souhaitons remercier les personnes ayant participé à l'élaboration de ce document.** En janvier 2021, le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON) a réuni les six membres du corps enseignant suivants pour recueillir leurs conseils sur le rôle de la faculté dans le système de transfert ontarien et préparer ce document sur l'évaluation des crédits.

- Carol Bureau, Collège Sheridan
- Julie Cross, Collège Fanshawe
- Stevie Jonathan, École polytechnique des Six Nations
- Louis Durand, Université Laurentienne
- Marco Campagna, Collège Algonquin
- Shawn J. Richards, Collège Humber



Carol Bureau  
Collège Sheridan



Julie Cross  
Collège Fanshawe



Stevie Jonathan  
École polytechnique des Six Nations



Louis Durand  
Université Laurentienne



Marco Campagna  
Collège Algonquin



Shawn J. Richards  
Collège Humber

## À propos du CATON

**Fondé en 2011, le CATON a pour mission d'améliorer le parcours des étudiants** et de réduire les obstacles pour ceux qui cherchent à effectuer un transfert entre les collèges, universités publics et établissements autochtones de l'Ontario. Aux côtés de nos membres et intervenants, nous faisons cela :

- en développant et en maintenant le site Web pour étudiants ONtransfer.ca, qui sert à mettre en relation les étudiants actuels et les étudiants potentiels pour créer des possibilités de transferts;
- en appuyant et finançant des projets universitaires visant à créer et à élargir les parcours de transfert de crédits et à améliorer notre compréhension de la mobilité des étudiants et de l'expérience du transfert pour les étudiants;
- en faisant participer les régions et collectivités de l'Ontario à des discussions en groupe dirigées;
- en recueillant des données sur les transferts de crédits et en partageant des ressources;
- en organisant des événements qui réunissent des experts en transfert de crédits de partout dans la province.

## Introduction

**Dans un environnement de transfert opérationnel, les étudiants ne devraient rencontrer aucun obstacle à leur transfert.** Pourtant, la plupart des étudiants de niveau postsecondaire en Ontario sont confrontés à d'importantes difficultés liées au transfert. Les étudiants effectuant un transfert peuvent mettre plus de temps à achever leurs études que les étudiants inscrits directement, et un plus grand nombre d'étudiants transférés n'obtiennent pas leur diplôme (Walters, Brown, Perekh, Reynolds, et Einmann, 2021). Le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON) a été créé pour mettre en place un système de transfert plus intégré et transparent en Ontario. D'importants progrès ont été réalisés pour améliorer ce système, mais il reste du chemin à faire. En renforçant l'efficacité et l'uniformité des processus de transfert de crédits entre les établissements, nous pouvons vraiment changer les choses pour les étudiants souhaitant effectuer un transfert.

Les départements des facultés et universités jouent un rôle crucial dans ce processus, lorsqu'ils évaluent les transferts de crédits et prennent des décisions sur les équivalences de cours entre deux ou plusieurs établissements postsecondaires. Pourtant, malgré ce rôle important, de nombreux membres du corps enseignant ont indiqué ne pas avoir reçu de directives sur la façon de prendre de telles décisions (Missaghian, 2021). Par conséquent, le CATON a consulté des conseillers en transfert, des membres du corps enseignant et d'autres membres du personnel essentiels pour élaborer des directives sur l'évaluation des crédits.



Le saviez-vous? Une étude récente menée sur des étudiants de niveau postsecondaire en Ontario a montré que pour les étudiants effectuant des transferts, les études étaient plus longues et plus coûteuses que pour les étudiants non transférés ([Walters, Brown, Parekh, Einmann, et Bader, 2020](#)). Une autre étude a révélé que les étudiants ayant effectué un transfert vers l'Université de Toronto étaient bien moins nombreux à accéder aux cours de STIM et à obtenir leur diplôme que leurs pairs non transférés ([Davies et Pizarro Milian, 2020](#)).

---

Cette ressource offre un point de départ aux membres du corps enseignant, aux directeurs de départements et autres personnes souhaitant s'assurer que leur processus décisionnel est équitable, uniforme et transparent. Nous fournissons des éléments communs à prendre en compte qui peuvent être adaptés aux différents besoins de chaque département ou discipline. Nous espérons que ces directives vous seront utiles. Vos commentaires pour les futures versions sont les bienvenus.

Ensemble, nous pouvons améliorer l'expérience du transfert pour tous les étudiants!

## Principes de l'évaluation des crédits

**Nous estimons que l'évaluation des crédits doit être équitable, uniforme et transparente.** Pour cela, les principes suivants doivent guider vos décisions d'évaluation des crédits.

### 1. Notre travail est axé sur les étudiants.

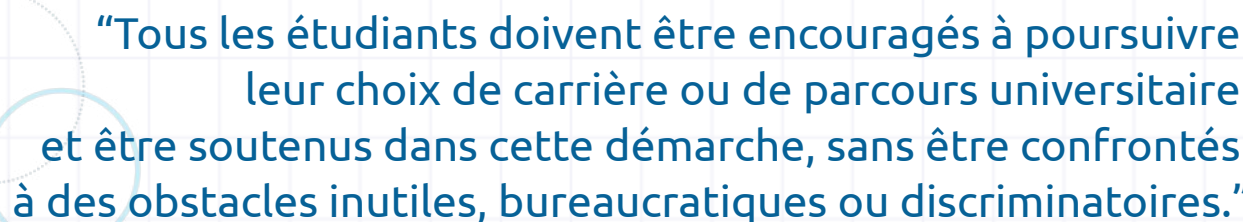
Nous sommes conscients que les étudiants sont les bénéficiaires des transferts de crédits et sont les personnes les plus touchées par les décisions prises à ce sujet. Nous œuvrons pour que les acquis scolaires équivalents d'un étudiant soient reconnus comme il se doit, que les décisions soient prises de manière rapide et efficace et que toutes les communications soient adaptées aux étudiants et écrites pour un public général, qui souvent ne connaît pas la terminologie ou les pratiques relatives aux transferts. Les étudiants ne devraient pas avoir à recommencer un apprentissage ou des cours déjà acquis et ne devraient pas se voir refuser des crédits pour des questions de forme. Nous mettons tout en œuvre pour que les étudiants reçoivent les crédits appropriés pour leurs acquis afin qu'ils puissent réussir leur programme et satisfaire leurs aspirations.

### 2. Nous nous efforçons d'évaluer les crédits de façon uniforme pour assurer l'équité.

Nous nous efforçons de combattre les préjugés, dans la mesure du possible, en suivant une liste uniforme de critères pour chaque décision relative aux transferts de crédits. Nous reconnaissons et respectons la compétence prépondérante de chaque établissement quant aux politiques de transfert et à l'intégrité universitaire. Néanmoins, les décisions relatives aux transferts de crédits doivent être fondées sur des critères objectifs lorsque cela est possible. La définition d'objectifs clairs pour l'évaluation de la qualité et de l'équivalence permettra de limiter les potentiels préjugés concernant la réputation d'un établissement ou d'un département, tout en créant un processus plus équitable.

### 3. Chaque étudiant doit avoir des chances égales d'exceller et nous ferons tout pour réduire les obstacles que ceux-ci peuvent rencontrer.

Tous les étudiants doivent être encouragés à poursuivre leur choix de carrière ou de parcours universitaire et être soutenus dans cette démarche, sans être confrontés à des obstacles inutiles, bureaucratiques ou discriminatoires. Ces obstacles peuvent être la discrimination (liée à la race, au sexe, à l'âge, à la sexualité, etc.), les études menées dans une langue autre que l'anglais, le manque de connaissance sur le mode de fonctionnement des études supérieures, un soutien financier limité et autre. Pour s'assurer que chacun peut bénéficier d'une évaluation des crédits, nous favoriserons la mise en place d'un meilleur processus pour la collecte des documents nécessaires. Ceci afin d'éliminer cet obstacle pour les étudiants et de communiquer clairement avec les étudiants et le personnel responsable des transferts au sujet de tous les processus d'évaluation.



“Tous les étudiants doivent être encouragés à poursuivre leur choix de carrière ou de parcours universitaire et être soutenus dans cette démarche, sans être confrontés à des obstacles inutiles, bureaucratiques ou discriminatoires.”

### 4. Nous croyons en un processus d'évaluation transparent.

Les décisions concernant les transferts de crédits sont importantes. Les étudiants, la faculté et le personnel ont le droit de connaître les critères utilisés pour déterminer les équivalences de cours et les crédits attribués aux étudiants. Un processus d'évaluation des crédits transparent favorise l'uniformité et la responsabilisation des personnes chargées de l'évaluation. Lorsqu'une décision est prise, les étudiants doivent être informés de la façon dont leur demande a été évaluée et recevoir une justification de la décision. Les étudiants devraient aussi avoir le droit de faire appel de cette décision de façon équitable.

## 5. Nous devons traiter les cours des autres membres du corps enseignant comme nous le ferions pour les nôtres.

Lorsque nous prenons des décisions sur des équivalences de cours, nous respectons l'intégrité universitaire d'autres membres du corps enseignant et de leurs cours. Nous pouvons ne pas être d'accord sur les choix pris par un membre du corps enseignant concernant la conception et l'exécution de ses cours, mais nous respectons son expertise en matière de conception et d'enseignement dans son domaine. Nous reconnaissons également que les cours et les programmes, quel que soit l'établissement, sont soumis à une révision et à des processus rigoureux d'assurance de la qualité. Le concept de la « parité d'estime » a été inventé par John Dennison, ancien coprésident du British Columbia Council on Articulation and Transfer (BCCAT).<sup>1</sup> C'est un concept que nous soutenons et promouvons.

### Aperçu du processus relatif aux transferts de crédits

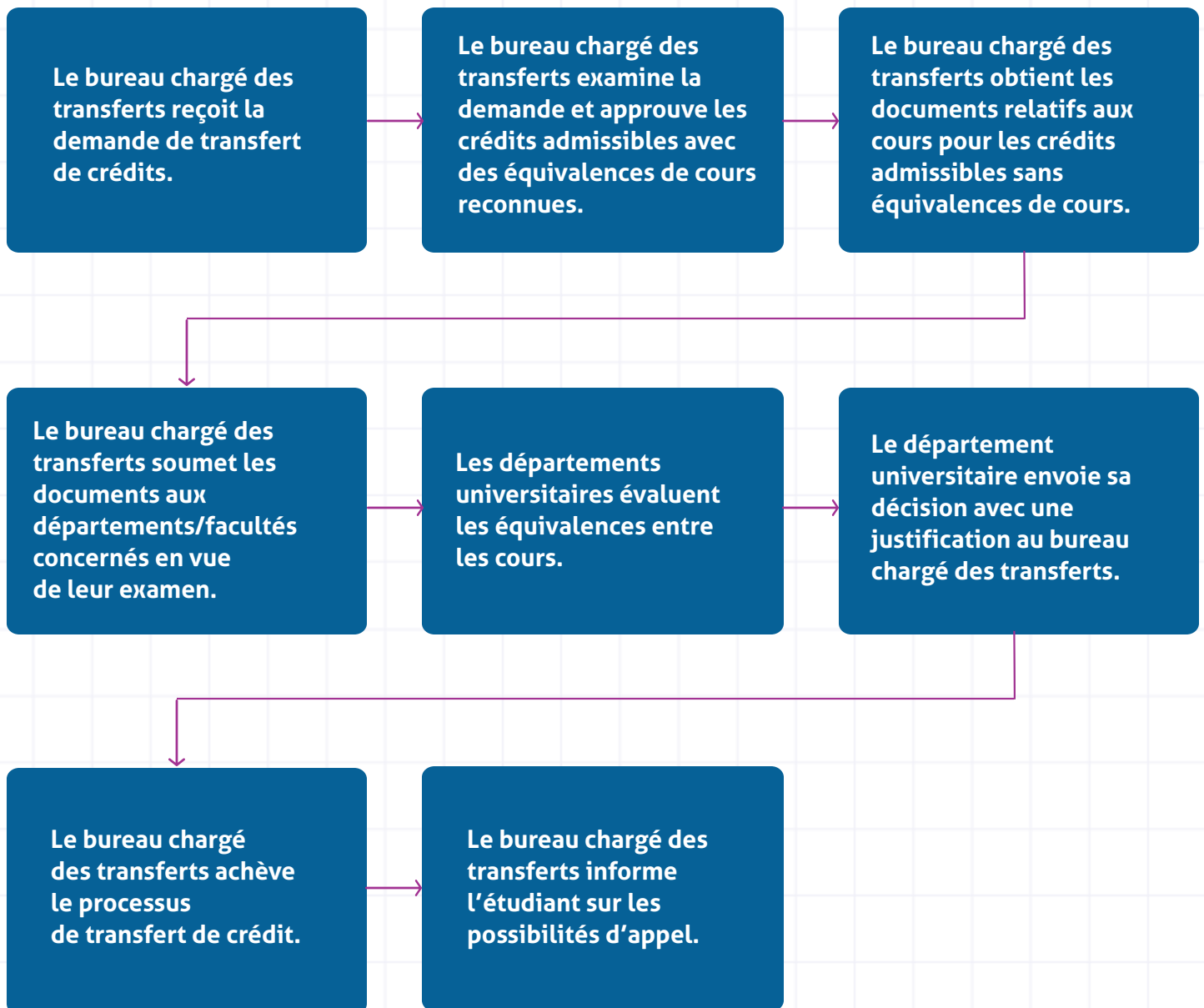
Il existe plusieurs façons de gérer les transferts pour les départements universitaires, en fonction du volume de demandes de transferts de crédits reçues. Par exemple, les départements peuvent traiter les demandes de transferts de crédits au cas par cas, c'est-à-dire, qu'ils examinent la demande d'un étudiant et évaluent le cours en question.

Si les demandes de transferts de crédits augmentent, les départements peuvent établir des approches politiques ou des ententes d'articulation entre eux ou avec un autre établissement. Les approches politiques, aussi appelées « politiques d'admission » sont des politiques internes qui établissent des normes relatives aux crédits pour les programmes, qui s'appliquent à tous les établissements externes. Les ententes d'articulation sont des documents établis entre deux ou plusieurs établissements qui indiquent les équivalences de cours et les exigences relatives à l'obtention des crédits. Ces ententes sont utiles lorsque les départements reçoivent des demandes de crédits reconnus pour le même cours ou groupe de cours. Il est probable que les départements emploient toutes ces méthodes, car les approches politiques et les ententes d'articulation ne permettent pas de traiter toutes les situations de transfert possibles. L'important est que les établissements participent d'une certaine façon à l'évaluation des transferts de crédits.

---

1. Dennison, J. (2000). Student Access and Mobility within the British Columbia Post-Secondary System (Vancouver, BC: BC Council on Admissions and Transfer). Source : [bccat.ca/pubs/dennison.pdf](http://bccat.ca/pubs/dennison.pdf)

Vous trouverez ci-dessous un schéma de la façon dont un établissement peut traiter une demande de transfert de crédits au cas par cas. Nous avons indiqué les étapes qui nécessitent seulement la participation des départements universitaires ou des facultés.



Ce schéma généralisé est fondé sur les conclusions du projet **MapIT** du CATON réalisé en partenariat avec la société de conseils **Higher Education Strategy Associates (HESA)**.



## Directives d'évaluation des crédits

Que vous participiez à la conclusion d'une entente d'articulation ou à l'évaluation des crédits pour un cours individuel, veuillez prendre en compte ce qui suit.

### Première étape : Évaluer l'admissibilité du crédit

- ✓ Validité du crédit et règles
- ✓ Nombre de crédits
- ✓ Performance de l'étudiant
- ✓ Type de crédit

### Deuxième étape : Évaluer l'équivalence entre les cours

- ✓ Objectifs d'apprentissage du cours
- ✓ Évaluations dans le cadre du cours
- ✓ Contenu du cours

### Troisième étape : Communiquer et consigner la décision

#### Première étape : Évaluer l'admissibilité du crédit

Cette étape ne requiert pas d'expertise en la matière.

- ✓ Validité du crédit et règles

*Quand l'étudiant a-t-il reçu le crédit?*

Certains établissements fixent un délai pour l'admissibilité des transferts de crédits. Si vous choisissez d'appliquer cette méthode, nous vous recommandons d'avoir une justification solide fondée sur les besoins de la discipline. Par exemple, un département d'informatique doit probablement mettre à jour son programme d'études et ses cours plus souvent qu'un programme de langues et de littérature. Si vous mettez en place cette condition, il est important de réfléchir à l'impact de ce critère sur les étudiants et de vous demander s'il sert les intérêts fondamentaux des étudiants.

## ✓ Nombre de crédits

*Le nombre de crédits est-il de valeur égale?*

Si le crédit n'a pas déjà été évalué, la prochaine étape est de tenir compte du nombre de crédits et de leur équivalence. Les crédits entre deux cours doivent être de valeur égale. Par exemple, on peut raisonnablement supposer que deux cours valant trois crédits donnés sur une période de 12 à 15 semaines (durée habituelle d'un semestre universitaire) sont équivalents. La même logique s'applique lorsqu'on compare deux cours valant six crédits donnés sur une année universitaire. Certains établissements ne tiennent plus compte des heures de formation comme condition d'obtention d'un crédit, car ils estiment qu'une plus grande importance doit être accordée aux résultats d'apprentissage et au programme d'études.

Il existe toutefois des cas où le crédit reconnu ne peut pas raisonnablement être comparé en raison de différences considérables dans les unités de mesure des établissements. Par exemple, si vous comparez un cours valant deux crédits avec un cours valant trois crédits dans votre établissement, il est bien plus difficile de déterminer l'équivalence. Dans ce cas, vous pouvez tenir compte du nombre d'heures de formation en plus d'autres facteurs, comme les résultats d'apprentissage et la grille d'évaluation, pour déterminer l'équivalence.

“Lorsque vous créez ou révisez une politique sur l'évaluation des crédits, il est essentiel de demander la collaboration des départements universitaires avec d'autres départements participant au processus, du début à la fin du parcours de transfert de crédits.”

Vous devrez peut-être évaluer des crédits qui sont incompatibles, comme un cours valant 3 crédits donné sur un semestre et un cours valant 6 crédits donné sur une année. Dans ce cas, nous vous conseillons d'octroyer aux étudiants le même nombre de crédits que celui obtenu dans leur cours précédent et que les évaluateurs trouvent un moyen d'attribuer les crédits en conséquence. Par exemple, si le cours « Introduction à la sociologie » vaut trois crédits dans l'établissement précédent de l'étudiant, alors l'étudiant devrait recevoir seulement trois crédits dans l'établissement d'accueil, même si le cours « Introduction à la sociologie » vaut six crédits dans cet établissement. Pour éviter ce genre de situations, nous recommandons que les départements et les programmes envisagent de diviser les cours valant six crédits en cours valant trois crédits.



Une récente étude menée par le CATON évaluait le plan de cours de première année de sociologie dans 11 établissements postsecondaires en Ontario. L'auteur a constaté que « les universités proposaient soit les cours d'introduction comme crédit sur une année (septembre à avril) soit en divisant les cours en deux moitiés, l'une offerte au premier semestre et l'autre pendant l'hiver ». Cette divergence peut, malheureusement, entraîner une perte de crédits reconnus, comme l'indique un membre du corps enseignant : « Bien souvent, les étudiants qui nous parviennent ont suivi un cours valant un demi-crédit, soit un cours d'un trimestre. C'est bien souvent pour cette principale raison que l'équivalence n'était pas établie » Missaghian, 2021).

### ✓ Performance de l'étudiant

*Quel est le niveau de performance de l'étudiant?*

Si vous évaluez un transfert de crédits, l'étudiant a très probablement déjà satisfait à vos critères d'admission (y compris l'obtention d'une certaine moyenne) pour être admissible au transfert. Toutefois, votre département ou faculté peut choisir de créer une exigence de note minimale pour un cours précis ou un groupe de cours afin d'octroyer un crédit reconnu. Dans ce cas, nous recommandons de faire connaître publiquement cette exigence et de la justifier.

Lorsque vous prenez cette décision et préparez la justification, posez-vous les questions suivantes : L'exigence de note minimale s'applique-t-elle aux étudiants non transférés? Cette exigence constitue-t-elle un obstacle supplémentaire pour les étudiants cherchant à effectuer un transfert? Par exemple, si le cours d'introduction à l'informatique nécessite une note minimale de 60 p. cent pour être admissible au transfert de crédit, mais que les étudiants non transférés suivant un cours équivalent doivent juste réussir l'examen pour recevoir le crédit, cet écart est-il équitable? Cet écart peut-il être justifié?

### ✓ Type de crédit

*Le crédit peut-il être attribué à un cours précis?*

Un autre facteur à prendre en compte est de savoir si le cours peut recevoir un crédit attribué ou non attribué. Le terme « crédit attribué » désigne la pratique qui consiste à attribuer un crédit pour un cours précis qui existe dans votre programme. Par exemple, un évaluateur qui accorde un crédit pour le cours « Introduction à la psychologie »

en se fondant sur un cours similaire dans l'établissement précédent de l'étudiant a octroyé un crédit attribué. S'il existe dans votre département ou programme un cours équivalent au cours en question, vous pouvez octroyer un crédit attribué.

Néanmoins, il arrive qu'un cours admissible à un crédit reconnu ne soit pas offert dans votre département ou établissement. Dans ce cas, certains établissements ont octroyé aux évaluateurs une plus grande marge de manœuvre sous la forme de crédits facultatifs. Par exemple, si le directeur d'un programme de premier cycle du département d'anglais évalue un cours de niveau supérieur, « Étude de la littérature irlandaise », et que le département n'offre pas de cours sur ce sujet, il peut envisager d'accorder un crédit facultatif qui satisfait aux exigences relatives à la majeure ou la mineure du département. Dans de tels cas, l'évaluateur peut octroyer un crédit non attribué avec un numéro de cours qui reflète le niveau d'enseignement mais est générique (p. ex., Anglais 4XXX).



**Le saviez-vous?** [ONTransfer.ca](https://www.ontransfer.ca) propose une plateforme conviviale pour les étudiants qui souhaitent se renseigner sur les possibilités de transfert et recevoir de l'aide dans leur parcours universitaire. Tenu à jour par le CATON, [ONTransfer.ca](https://www.ontransfer.ca) intègre plus de 23 000 parcours et est continuellement mis à jour avec des renseignements pertinents transmis par les collèges publics, universités et établissements autochtones de l'Ontario.

## Deuxième étape : Évaluer l'équivalence entre les cours

La deuxième étape consiste à déterminer l'équivalence entre les cours en comparant le plan de cours ou le programme. Cette étape nécessite une expertise en la matière.

### ✓ Résultats d'apprentissage du cours

*Y a-t-il une cohérence entre les objectifs, les résultats ou les buts d'apprentissage?*

Les objectifs, les résultats ou les buts d'apprentissage sont des énoncés clairs qui définissent la finalité prévue d'un cours. Ils décrivent aussi les connaissances et compétences que les étudiants devraient acquérir en terminant ce cours.

Voici un exemple d'énoncé : « les étudiants seront en mesure de faire la distinction entre différents modèles de santé ou concepts liés à ce domaine ». La compétence de ce résultat d'apprentissage peut être repérée par l'utilisation de « faire la distinction » et la connaissance par « modèles de santé ou concepts liés à ce domaine ».

Pour que deux cours soient équivalents, les résultats d'apprentissage doivent se recouper considérablement. Pour faire une simple comparaison, vous pouvez faire une liste des compétences et connaissances des deux cours côte à côte et déterminer si le niveau de cohérence est assez important. Les normes disciplinaires peuvent permettre une plus grande objectivité dans la détermination des concepts et objectifs les plus importants à prendre en compte.

Gardez à l'esprit que tous les plans de cours ne possèdent pas des objectifs ou résultats clairement définis. Dans ces cas, les évaluateurs peuvent déduire les résultats à partir d'autres énoncés d'un plan de cours. Dans le cas contraire, utilisez d'autres facteurs pour évaluer l'équivalence, comme le contenu du cours et ses évaluations.

#### ✓ Évaluations dans le cadre du cours

*Y a-t-il une équivalence raisonnable entre les critères d'évaluation?*

Un autre facteur dont vous pouvez tenir compte lorsque vous déterminez l'équivalence d'un cours est l'évaluation de l'apprentissage des étudiants. Bien qu'il soit peu probable que deux cours aient exactement le même type et le même nombre d'évaluations, des normes sur l'évaluation de l'apprentissage ou des compétences peuvent avoir été établies pour la discipline et être déterminées par un organisme d'accréditation. Par exemple, dans un cours de comptabilité, les étudiants peuvent devoir démontrer une compétence en réalisant des travaux pratiques normalisés pour une entreprise fictive (ou réelle). Dans ce cas, le type et le nombre d'évaluations sont utiles pour prendre la décision d'accorder ou de refuser un transfert de crédit.

Lorsqu'il n'y a pas d'organisme d'accréditation établissant des normes sur l'évaluation de l'apprentissage des étudiants, ce facteur est moins important et devient un obstacle inutile à l'octroi d'un crédit reconnu. Le système d'enseignement postsecondaire décentralisé de l'Ontario présente probablement des écarts entre les cours des arts libéraux et ceux de sciences concernant les évaluations. Cela s'applique à tous les cours qui respectent les principes de la conception universelle de l'apprentissage selon lesquels l'enseignement et les évaluations varient en fonction des styles d'apprentissages individuels des étudiants. Les évaluateurs feraient bien de reconnaître que ces différences sont des obstacles potentiels pour les étudiants effectuant un transfert. Si vous décidez

de refuser le transfert de crédit en raison de ces différences, nous vous conseillons de documenter les motifs de votre décision et de les communiquer de manière transparente à l'étudiant. Vous pouvez aussi collaborer avec les établissements en question pour négocier des critères d'évaluation acceptables et d'autres aspects du cours qui permettraient d'améliorer la situation pour les futurs étudiants.



« Dans le cadre d'une évaluation de l'équivalence entre les cours, les décisions doivent être mûrement réfléchies car tous les établissements ne suivent pas le même cadre épistémologique intégré à l'apprentissage et à l'enseignement. Par exemple, les établissements autochtones sont mandatés pour se concentrer sur la pédagogie autochtone, dont il faut tenir compte lors des évaluations. Cela pourrait être un obstacle majeur pour les étudiants effectuant un transfert depuis un établissement autochtone où les évaluations peuvent sembler différentes, mais être néanmoins d'une valeur égale aux évaluations fortement axées sur les résultats quantitatifs, par exemple. »  
— Stevie Jonathan, chef de service, Université à l'École polytechnique des Six Nations

### ✓ Contenu du cours

*Y a-t-il une équivalence raisonnable entre le contenu du cours en matière de champ et de portée des connaissances?*

Tout comme pour les objectifs d'apprentissage, les évaluateurs pourraient prendre en compte le contenu du cours lorsqu'ils déterminent l'équivalence. Le contenu du cours couvre le champ de connaissances et leur portée (large ou étroite) et le niveau de scolarité ou les prérequis (p. ex., introduction, niveau intermédiaire, avancé, première année, deuxième année, etc.). Vous pouvez trouver le champ et la portée des connaissances en lisant la description du cours, les lectures obligatoires, les sujets et le calendrier. Vous pouvez déterminer le niveau de scolarité requis à partir du numéro et du titre du cours, des prérequis, des lectures obligatoires et du plan d'évaluation. Selon les principes du présent guide, les évaluateurs ne devraient pas prendre de décisions fondées sur leur perception de la qualité de l'enseignement d'un établissement ou d'un enseignant en particulier. On doit considérer que le pouvoir de prendre ces décisions revient aux organismes d'accréditation.

### Troisième étape : Communiquer et consigner la décision

Lorsque vous avez pris votre décision, communiquez-la sous la forme d'un dossier électronique contenant une justification et les critères utilisés pour y parvenir. Il est bon de rendre ce dossier accessible à l'ensemble du personnel administratif de l'établissement et de le garder en liasse dans le bureau du département. Dans de nombreux départements, ce dossier peut devenir une politique fondée sur un précédent pour les futurs étudiants faisant une demande de transfert de crédit pour le même cours ou groupe de cours. Si vous créez une telle politique, nous encourageons les départements à rendre cette politique publique et accessible afin que les étudiants et les bureaux chargés des transferts soient informés de cette entente.

### Évaluation et reconnaissance des acquis

Le CATON reconnaît que pour certains établissements, le processus d'évaluation et reconnaissance des acquis est étroitement lié aux processus de transfert et peut faire appel à la même faculté ou au même personnel pour évaluer et octroyer le crédit, le cas échéant.

Selon l'Association canadienne de reconnaissance des acquis ([CAPLA](#)) :

Le terme « évaluation et reconnaissance des acquis » définit des processus permettant aux personnes de déterminer, de documenter, de faire évaluer leurs acquis et d'obtenir une reconnaissance de ceux-ci. L'apprentissage peut être formel, informel, non formel ou expérientiel. Le contexte de l'apprentissage n'est pas essentiel au processus, car l'accent est mis sur l'apprentissage lui-même. Les processus d'évaluation et reconnaissance des acquis peuvent être entrepris à diverses fins, notamment la connaissance de soi, l'obtention de crédits ou d'équivalences dans un établissement universitaire, un emploi, une autorisation d'exercer, un plan de carrière ou un recrutement.

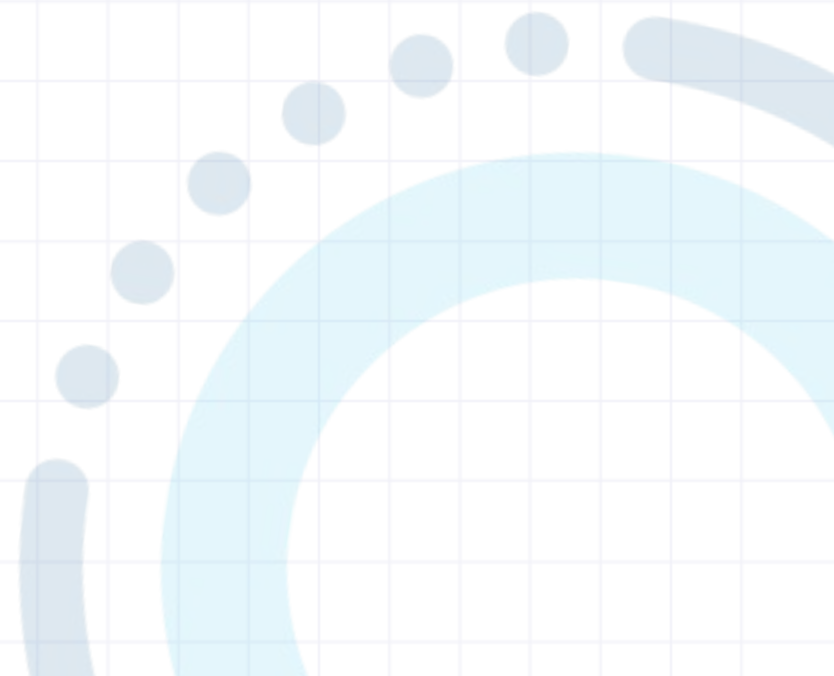
Selon un sondage diffusé auprès des conseillers en transfert par le CATON en juillet 2019, pour 65 p. cent des établissements les transferts sont un processus centralisé au sein des établissements, alors que 35 p. cent ont indiqué que le processus d'évaluation et reconnaissance des acquis était décentralisé (39 répondants). Pour 36 p. cent, le processus d'évaluation et reconnaissance des acquis était intégré aux processus de transfert, alors que 64 p. cent ont indiqué qu'il s'agissait de processus distincts (25 répondants, 14 répondants ont répondu « S.O. »).

Ce guide sert à évaluer les acquis formels obtenus dans un établissement reconnu, ce qui est différent de l'évaluation et la reconnaissance des acquis. Le processus d'évaluation et reconnaissance des acquis n'entre pas dans le cadre du présent guide, mais nous reconnaissons que certains principes identiques peuvent s'appliquer.

## Défis décisionnels

La consultation menée par le CATON auprès des facultés a révélé que le défi décisionnel le plus courant lors du processus d'évaluation des crédits était le manque de documentation. Ce défi représente un obstacle inutile mais considérable pour la faculté, puisqu'il est impossible de prendre une décision juste à propos de l'équivalence entre deux cours sans connaître le plan de cours et d'autres documents importants. Lorsque vous créez ou révisez une politique sur l'évaluation des crédits, il est essentiel de demander la collaboration des départements universitaires avec d'autres départements participant au processus, du début à la fin du parcours de transfert de crédits. En invitant toutes les parties à participer, vous vous assurez que les étudiants seront informés en temps opportun sur le transfert de crédit, l'admissibilité et qu'ils recevront la documentation requise afin que la faculté puisse faire son travail sans tarder.

Le deuxième défi le plus courant signalé par les facultés était le manque de connaissance et d'expérience relatif à ce processus. Nous espérons que ce guide servira d'introduction aux facultés et aux autres parties prenant part à l'évaluation des crédits. Pour les personnes complètement novices, nous conseillons d'effectuer une formation par observation et de consulter des membres expérimentés du corps enseignant pour une petite période de transition afin d'intégrer à votre pratique décisionnelle les valeurs communes d'équité, d'uniformité et de transparence.





## Références

Davies, S. & Pizarro Milian, R. (2020). Transfer Student Outcomes at the University of Toronto: GPA, Access to STEM, and Graduation. ONCAT: Toronto, ON.

[Accédez au document ici.](#)

Missaghian, R. (2021). Exploring University Faculty Perceptions on Curriculum Evaluation: Sociology as a Case of First-Year Transferability. ONCAT: Toronto, ON.

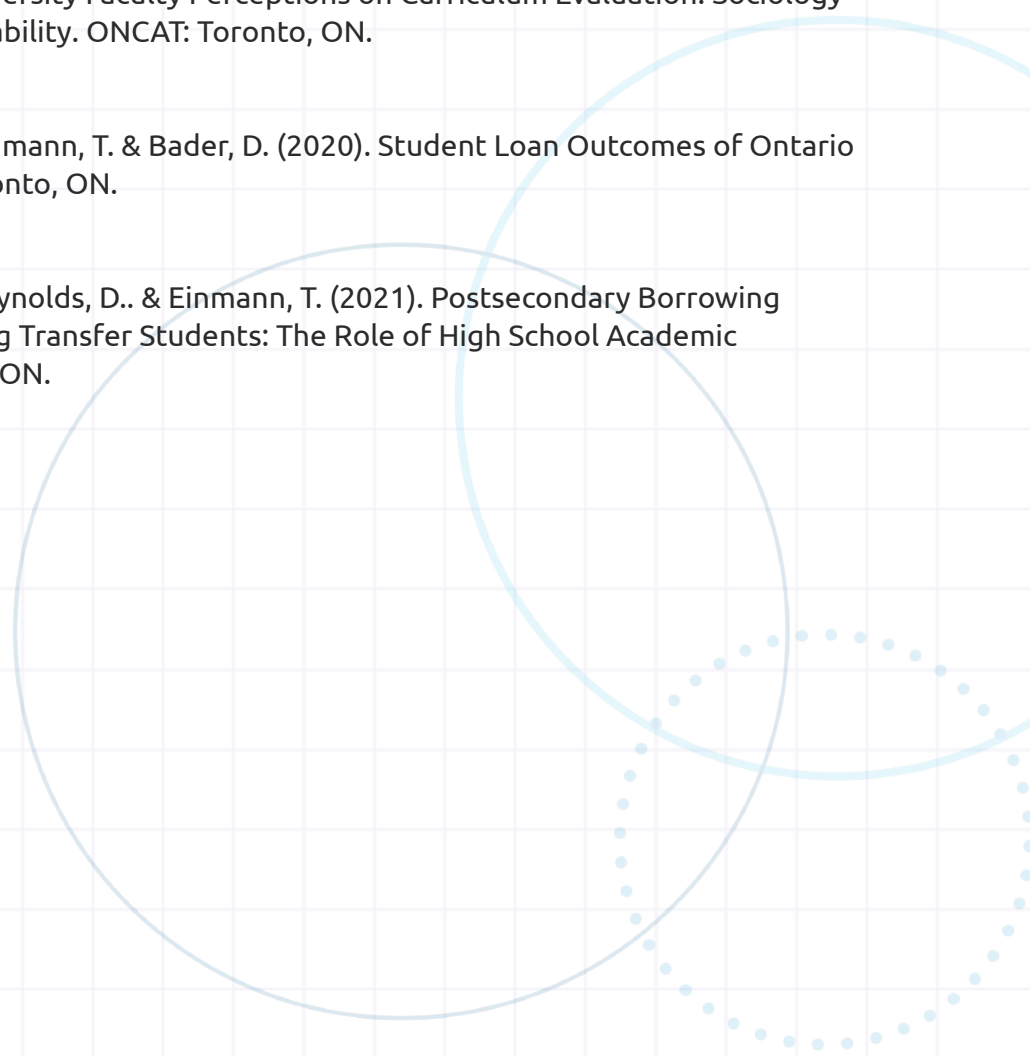
[Accédez au document ici.](#)

Walters, D., Brown, R., Parekh, G., Einmann, T. & Bader, D. (2020). Student Loan Outcomes of Ontario Transfer Students. ONCAT: Toronto, ON.

[Accédez au document ici.](#)

Walters, D., Brown, R., Parekh, G., Reynolds, D.. & Einmann, T. (2021). Postsecondary Borrowing Patterns and Graduation Among Transfer Students: The Role of High School Academic Performance. ONCAT: Toronto, ON.

[Accédez au document ici.](#)



oncat  caton

<https://oncat.ca/fr/ressources>



*Fondé en 2011, le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON) a pour mission d'améliorer le parcours des étudiants et de réduire les obstacles pour ceux qui cherchent à effectuer un transfert dans l'un des 45 établissements postsecondaires publics de l'Ontario.*